



RAPPORT D'ÉVALUATION

de la convention de subventionnement 2011-2014

entre

la République et canton de Genève

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

ci-après le Canton

la Ville de Genève

Département de la culture et du sport

ci-après la Ville

et l'association du Théâtre de l'Usine

ci-après le Théâtre de l'Usine

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
2. EVALUATION	4
2.1. Correspondance entre le projet du Théâtre de l'Usine et le cadre politique de la Ville et du Canton	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	6
2.3.1. Réalisation des engagements du Théâtre de l'Usine	6
2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques	8
2.3.3. Bilans financiers et comptables	9
2.4. Réalisation des objectifs du Théâtre de l'Usine	11
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	12
ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD	14
ANNEXE 2 : TABLEAU COMPARANT LE PLAN FINANCIER, LES BUDGETS ET LES COMPTES	16

1. Introduction

1.1. Contexte de l'évaluation

Le 2 février 2011, la Ville, le Canton et le Théâtre de l'Usine ont signé une convention de subventionnement pour les années 2011 à 2014.

Conformément à l'article 22 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités des années 2011, 2012 et 2013, ainsi que sur les éléments déjà connus de 2014.

1.2. Démarche

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants de la Ville, du Canton et du Théâtre de l'Usine. Ces représentants se sont réunis le 6 mai 2014 pour discuter du contenu du rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le projet du Théâtre de l'Usine et le cadre politique posé par la Ville et le Canton, les charges financières liées à la gestion de l'association, les engagements des parties ainsi que les réalisations du Théâtre de l'Usine. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet du Théâtre de l'Usine et le cadre politique de la Ville et du Canton

La convention confirme que le projet culturel du Théâtre de l'Usine (article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville et du Canton (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4). Atteint

Le projet culturel du Théâtre de l'Usine mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle de la Ville et du Canton. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à l'application de la convention (art. 20). Atteint
Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les adresses figurent à l'annexe 5 de la convention.

Les échanges d'informations durant la période de la convention ont été réguliers.

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

La Ville, le Canton et le Théâtre de l'Usine sont satisfaits de la qualité de leur collaboration. Le Théâtre de l'Usine rappelle toutefois que les devis techniques pour l'aménagement de la salle de répétition du 3^e adressés à la Ville sont restés sans réponse à ce jour. Les contacts lors de l'arrivée de nouvelles personnes se sont faits très naturellement.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 31 mars, le Théâtre de l'Usine fournit à la Ville et au Canton :

- ses états financiers ;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville et au Canton au plus tard le 30 avril.

(art. 8)

Les documents ont été remis chaque année avec un mois de retard. Dans la prochaine convention, le délai de remise des documents sera reporté au 30 avril.

Partiellement atteint

Le 31 octobre 2013 au plus tard, le Théâtre de l'Usine fournira à la Ville et au Canton un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2015-2018) (art. 7).

Le plan financier a été envoyé dans les délais.

Atteint

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables du Théâtre de l'Usine, de la Ville et du Canton. Les engagements du Théâtre de l'Usine en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements du Théâtre de l'Usine

Le Théâtre de l'Usine s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers. Atteint

Conformément à l'article 8 de la LIAF, le Théâtre de l'Usine s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel il peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et du Canton (art. 6).

Le Théâtre de l'Usine n'a pas procédé à des redistributions de ses subventions à des organismes tiers.

Durant la période de la convention, le Théâtre de l'Usine a sollicité et obtenu des soutiens financiers notamment auprès de la Loterie romande et de Pro Helvetia.

Mentionner le soutien de la Ville et du Canton sur tout document promotionnel produit par le Théâtre de l'Usine. Partiellement atteint

Le logo de la Ville et les armoiries du Canton doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

Les mentions ne figurent pas sur le site Internet du Théâtre de l'Usine (à corriger dès que possible).

Observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10). Atteint

La Ville et le Canton n'ont pas connaissance de problèmes concernant la gestion du personnel du Théâtre de l'Usine.

A l'avenir, le Théâtre de l'Usine payera les cotisations du 2^e pilier dès le premier franc si les moyens financiers dont il dispose le permettent.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11). Atteint

Un système de contrôle interne existe (double signature, procédures de contrôle de la billetterie, de la trésorerie, coffre-fort, etc.).

S'engager à : Partiellement atteint
adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives ;
ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable ;

constituer les archives historiques ;
conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.
(art. 12)

Le Théâtre de l'Usine conserve lui-même ses archives. Il a débuté un travail de mise en ligne de ses archives, qui couvre à présent la période 1999-2014. Cette numérisation des archives est à poursuivre afin de garder une trace des programmations du Théâtre de l'Usine en les rendant disponibles à tous en ligne.

A l'avenir, le Théâtre de l'Usine veillera à envoyer à la Bibliothèque de Genève deux exemplaires de tous les documents qu'il publie (programmes, affiches, flyers, etc.), afin de respecter ainsi la loi cantonale sur le Dépôt légal.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.
Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.
Respecter les principes du développement durable.
(art. 13)

Atteint

Le Théâtre de l'Usine utilise des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.

Il ne fait pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.

Il respecte les principes du développement durable (cf. p. 13).

2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques

Le Théâtre de l'Usine est autonome quant au choix de son programme artistique et culturel, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec l'annexe 1. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans ses choix artistiques et de programmation (art. 14).

Atteint

La Ville et le Canton ne sont pas intervenus dans les choix artistiques et de programmation du Théâtre de l'Usine.

La Ville s'engage à verser un montant total de 880'000 francs pour les quatre ans, soit un montant annuel de 220'000 francs.

Atteint

Le Canton, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser un montant total de 400'000 francs pour les quatre ans, soit un montant annuel de 100'000 francs (art. 15).

La Ville et le Canton ont versé les subventions conformément à la convention.

La Ville met gracieusement à disposition de l'association " L'Usine " un bâtiment sis 4, place des Volontaires. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée entre la Ville et l'association " L'Usine " et constitue un prêt à usage au sens des articles 305 et suivants du Code des obligations.

Atteint

Le Théâtre de l'Usine utilise 284 m² de ce bâtiment (une salle de 232 m² et un bureau de 52 m²). Cette mise à disposition représente une subvention en nature de 47'527 francs par an (base 2011). Cette valeur doit figurer dans les comptes du Théâtre de l'Usine. Elle sera indexée chaque année, en fonction des informations fournies au Département de la culture par la Gérance immobilière municipale.

De plus, la Ville met ponctuellement à disposition du Théâtre de l'Usine la salle de répétition du 3^e étage de " L'Usine ". La valeur de cette subvention en nature doit figurer dans les comptes du Théâtre de l'Usine. Elle est fournie au Théâtre de l'Usine par un courrier de la direction du département de la culture, chaque début d'année pour l'année écoulée.

La valeur de tout autre apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les collectivités publiques au Théâtre de l'Usine et doit figurer dans ses comptes.

(art. 16)

Le Théâtre de l'Usine a bénéficié de mises à disposition gratuites de locaux, comme mentionné dans la convention, et a fait figurer la valeur de ces mises à disposition dans ses comptes.

Le Théâtre de l'Usine rappelle que le mode de réservation de la salle de répétition du 3^e étage n'est pas adapté à son mode de fonctionnement (4 mois de répétition pour 10 mois de création). Il souhaiterait pouvoir disposer de cette salle durant toute l'année, tout en laissant la possibilité à d'autres compagnies de l'utiliser ponctuellement.

Les contributions de la Ville sont versées en quatre fois, soit aux mois de février, avril, juillet et octobre. Chaque versement représente le quart de la subvention annuelle.

Atteint

Les contributions du Canton sont versées en deux fois, soit aux mois de février et juillet. Chaque versement représente la moitié de la subvention annuelle (art. 17).

De janvier à mai 2013, la subvention du Canton a été versée en 12èmes provisoires.

2.3.3. Bilans financiers et comptables

Le Théâtre de l'Usine conserve 40% de son résultat annuel, calculé comme suit :
(total des revenus monétaires - montant des subventions monétaires Canton et Ville) / total des revenus monétaires.

A évaluer au terme de l'exercice 2014

Le solde est réparti entre le Canton et la Ville au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, le Théâtre de l'Usine conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. Le Théâtre de l'Usine assume également ses éventuelles pertes reportées (art. 19).

Au 31 décembre 2013, le résultat cumulé était de 3'153 francs.

Selon le budget 2014, le résultat cumulé sera de -1'804 francs au 31 décembre 2014.

En cas de bénéfice sur l'exercice 2014, le Théâtre de l'Usine veillera à comptabiliser, dans les fonds étrangers, la part des résultats revenant aux collectivités publiques, conformément à l'article 19 de la convention.

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention, les budgets actualisés et les comptes figure à l'annexe 2. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

En 2011, le Théâtre de l'Usine a dû faire face à un résultat négatif de -17'297 CHF, qui n'était pas une surprise, même s'il n'avait pas été budgété. En effet, il résulte d'une décision risquée prise en connaissance de cause : le Théâtre de l'Usine a décidé de soutenir les trois compagnies en création en début de saison 2011/2012 en leur accordant un cachet de coproduction de 10'000 CHF par compagnie. Ce cachet supplémentaire leur a été accordé afin que ces spectacles aient bien lieu et que les artistes puissent travailler dans des conditions décentes. Cela a augmenté les charges de 32'000 CHF, montant qui a été en partie compensé par un soutien financier exceptionnel de la Ville de Genève d'un montant de 10'000 CHF. Grâce à un suivi de budget rigoureux et à une maîtrise des dépenses tout au long de l'année, le Théâtre de l'Usine a pu économiser 5'000 CHF sur le budget initial. Au final, 2011 se termine avec une perte de 17'297 CHF, qui a pu être compensée par les fonds propres cumulés aux cours des exercices précédents.

L'année 2012 a donc débuté avec des réserves quasi nulles, ce qui a obligé le Théâtre de l'Usine à éviter absolument tout déficit. Cet objectif a été atteint, puisqu'au bouclage 2012, le Théâtre de l'Usine a même réussi à combler plus de la moitié des pertes de 2011. Ce résultat positif de 10'726 CHF reconstitue quelques fonds propres, ce qui a permis de débuter plus sereinement l'année 2013 et de pouvoir faire face à un éventuel imprévu.

On peut constater un écart important au niveau des cachets et charges de production entre ce qui avait été budgété et ce qui a été réalisé. Cela provient d'un changement intervenu en cours d'année au niveau du plan comptable. En effet, le Théâtre de l'Usine a décidé d'intégrer toutes les charges de salaires à l'ensemble *Charges de personnel*, même si ces

salaires étaient directement liés à la production des spectacles (essentiellement des salaires liés à la technique). C'est la raison pour laquelle la ligne *Cachets et charges de production* est en baisse alors que la ligne *Charges de personnel* est plus importante que ce qui avait été budgété.

En 2013, il n'y a pas eu d'écart significatif entre le budget et les comptes. Le Théâtre de l'Usine a ainsi réalisé un excédent budgétaire, qui a permis de combler totalement le déficit de 2011. Le Théâtre de l'Usine a également débuté l'année 2014 dans de bonnes conditions, en se permettant même un budget avec un léger excédent de charges.

2.4. Réalisation des objectifs du Théâtre de l'Usine

La réalisation des prestations est mesurée par les indicateurs définis à l'annexe 3 de la convention et par la réalisation du projet du Théâtre de l'Usine (art. 5 et annexe 1).

Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2011, 2012 et 2013 figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Commentaires concernant les indicateurs :

Nombre de manifestations :

En 2013, le Théâtre de l'Usine n'a pas organisé de festival, d'où un nombre de spectacles inférieur aux années précédentes. En 2011 et 2012, le Théâtre de l'Usine avait organisé le festival *Particules* (10 spectacles en 2011 et 8 spectacles en 2012).

Nombre de jours de représentation :

Ce nombre est resté stable sur les 3 ans (autour de 70 représentations / an).

Nombre de jours consacrés au montage, aux répétitions et à l'entretien technique :

La salle de spectacle du Théâtre est utilisée à son maximum. Le taux d'occupation est d'environ 95%.

Nombre de spectateurs :

La légère baisse en 2013 est essentiellement due à l'arrêt du festival *Particules*.

Nombre de collaborations avec d'autres acteurs culturels :

Ce nombre est resté stable sur les 3 ans (10 collaborations).

Ratios financiers :

La part des charges de fonctionnement est particulièrement élevée en 2012 du fait du renouvellement du matériel son et lumière, essentiellement financé par un don exceptionnel de la Loterie romande.

Dans la prochaine convention, certaines valeurs-cibles (nb de spectacles, nb de festivals, nb de spectateurs) seront revues à la baisse, car les variations d'une saison à l'autre peuvent être très importantes.

3. Conclusion et perspectives

3.1 Commentaires du Théâtre de l'Usine

Le Théâtre de l'Usine considère que les objectifs figurant dans la convention 2011-2014 ont été atteints.

Chaque saison, le Théâtre de l'Usine a soutenu et présenté plus d'une dizaine de créations locales, qu'il s'agisse de créations chorégraphiques, théâtrales ou performatives, la plupart du temps d'artistes en début de parcours ou émergents. Le Théâtre de l'Usine a, ainsi, constitué un tremplin pour de jeunes artistes qui ont eu l'occasion de présenter leur travail dans d'autres lieux tels que l'ADC, Sévelin 36, le Far° festival, l'Arsenic, la Kaserne, ... et ailleurs en Europe.

Un travail de relève a été effectué au niveau de la danse, en permettant à de jeunes danseurs et danseuses d'autres compagnies installées à Genève, ou d'anciens élèves de Manon Hotte ou du Ballet Junior, de créer leur premier spectacle.

Des liens forts ont été mis en place avec la HEAD, en accueillant chaque année les jurys de l'option art/action, le festival de performance ACT ou encore en programmant des diplômés de la HEAD.

Le Théâtre de l'Usine a multiplié les collaborations avec d'autres associations ou espaces, au sein même de l'Usine (Spoutnik, Zoo, Forde, ...) ou avec d'autres structures (ADC, HEAD, St-Gervais, Le Loup) ou festivals (La Bâtie, Mapping, Monstre, ...). Cela lui a permis de toucher des publics variés et d'en favoriser le mélange.

Après une très bonne saison 2011, grâce entre autres à la réussite du festival Particules, la fréquentation est restée relativement stable les trois années suivantes.

Avec plus d'une quarantaine d'articles dans la presse ou d'émissions à la radio / télévision chaque année, la couverture médiatique des spectacles présentés est stable, preuve d'une relation de confiance avec les journalistes, alors que les pages dédiées à la culture sont en diminution.

A partir de la saison 2014-2015, le Théâtre de l'Usine favorisera l'émergence de formes expérimentales de création en encourageant l'hybridation des genres et des formes de production. Il continuera à soutenir la scène locale en lui donnant un espace des possibles et en présentant sa diversité, tout en développant certains liens avec, entre autres, la Manufacture. Il encouragera les échanges avec la scène nationale et internationale en collaborant avec des lieux et des artistes aux origines et parcours multiples. Il favorisera la réflexion théorique et la pensée critique en invitant des personnes issues d'autres domaines de production de savoir et de discours.

Le Théâtre de l'Usine souhaite développer et promouvoir la médiation culturelle, afin de renouveler et accompagner son public et valoriser d'avantage les pratiques programmées.

Enfin, le Théâtre de l'Usine souhaite renforcer les collaborations existantes, qu'elles soient usiniennes ou genevoises, mais également développer et entretenir des partenariats avec des structures suisses ou étrangères.

3.2 Commentaires des collectivités publiques

La Ville et le Canton considèrent que le projet artistique et culturel du Théâtre de l'Usine a, durant la période concernée, été mené de manière conforme à la convention.

Les objectifs en termes d'encouragement de la jeune création locale et des artistes émergents, de développement de l'art chorégraphique, de performances, de projets transdisciplinaires, de mise à disposition de salles de répétition, d'expérimentation, de commandes et productions, de collaborations locales, nationales et internationales ont dans leur ensemble été respectés.

Durant la période, les festivals ont été abandonnés au profit d'un plus grand nombre de temps forts proposant différents angles d'approches sur un contexte donné.

La programmation pluridisciplinaire répond aux besoins de nombreux artistes contemporains dont le travail ne se limite plus à un seul domaine. Le Théâtre de l'Usine est également un lieu pour la création chorégraphique contemporaine locale.

Les collaborations développées sur les plans romand, suisse et international ont permis de suivre et de participer de manière active au développement des arts de la scène contemporains au niveau international.

Chaque année, le Théâtre de l'Usine a accueilli entre 4 et 6 ateliers de sensibilisation à la danse destinés aux élèves du primaire et, en 2013, ce sont près d'une dizaine de classes qui ont participé à un programme de médiation avec enthousiasme et satisfaction.

Le plan financier a été respecté. Au terme de l'exercice 2013, les comptes sont mêmes légèrement bénéficiaires.

A la veille de départ de Myriam Kridi, responsable de la programmation du Théâtre de l'Usine depuis 2008, les deux collectivités publiques souhaitent saluer le travail remarquable effectué durant ces 6 années, notamment sur le plan du soutien aux artistes en début de parcours ainsi qu'au niveau de la promotion des formes transdisciplinaires et expérimentales.

Annexe 1 : Tableau de bord

Théâtre de l'Usine - Tableau de bord 2011-2014

		Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
Indicateurs personnel						
Personnel administratif	Nombre de personnes fixes	3	3	3	3	
	Nombre de personnes temporaires					
	Nombre de postes fixes					
	Nombre de postes temporaires					
Personnel technique	Nombre de personnes fixes	1	2	2	2	
	Nombre de personnes temporaires	2	1	1	1	
	Nombre de postes fixes					
	Nombre de postes temporaires					

Indicateurs d'activités						
Nombre de manifestations		20	23	19	14	
Nombre de jours de représentation		90	76	68	68	
Nombre de jours consacrés au montage, aux répétitions et à l'entretien technique		200	280	260	274	
Nombre de spectateurs	Spectateurs (y c. invitations) pour les spectacles payants dont la recette est acquise au Théâtre de l'Usine (promotion et organisation par le Théâtre de l'Usine)	2800	3844	3028	2827	
	Total pour toutes les activités, y c. collaborations, entrées libres et festivals	4800	6000	5500	4000	
Nombre de collaborations avec d'autres acteurs culturels		10	10	12	10	

Indicateurs financiers						
Charges de personnel			195'753	234'182	200'098	
Charges de production			188'965	143'064	163'904	
Charges de fonctionnement			41'101	136'238	39'181	
Charges de promotion			52'440	46'663	43'709	
Autres charges			0	1'779	1'599	
Charges liées aux subventions en nature			55'253	54'101	54'519	
Total des charges			533'512	616'027	503'010	
Subventions Ville de Genève			230'000	257'000	220'000	
Subventions Canton de Genève			100'000	100'000	100'000	
Autres subventions			42'588	134'716	81'000	
Recettes billetterie			41'274	32'420	29'427	
Ventes et produits divers			47'100	48'516	27'788	
Produits liés aux subventions en nature			55'253	54'101	54'519	
Total des produits			516'215	626'753	512'734	
Résultat			-17'297	10'726	9'724	

Ratios						
Subventions Ville+Etat / total des produits			64%	57%	62%	
Subventions Ville+Etat / total des subventions reçues			89%	73%	80%	
Recettes billetterie ou ventes diverses / total des produits			17%	13%	11%	
Charges de personnel / total des charges			37%	38%	40%	
Charges de production / total des charges			35%	23%	33%	
Charges de fonctionnement / total des charges			8%	22%	8%	

Billetterie						
Nombre d'abonnements (tarif réduit / plein tarif)			24	35	29	
Nombre de billets plein tarif			1085	1112	532	
Nombre de billets tarif réduit			1164	967	1054	
Nombre de billets 20 ans/20 francs			45	53	68	
Nombre d'invitations et billets de faveur			778	906	1075	
Nombre de chèques culture			15	5	20	
Nombre de billets scolaires			0	0	98	

Compte rendu des efforts du Théâtre de l'Usine en faveur de l'environnement

Au bureau :

- utilisation de papier recyclé et réutilisation du papier pour le brouillon
- impression recto-verso en noir et blanc
- tri du papier, du pet, du verre, des piles et de l'aluminium
- dépôt du matériel informatique auprès de l'entreprise "Réalise"
- extinction des ordinateurs en fin de travail.

Au Bar du Théâtre :

- utilisation de verres en verre pour le bar
- utilisation de vaisselles et de verres compostables lors des festivités et des buffets de première
- recyclage du papier, de l'aluminium, du verre et du pet
- vente de vin genevois en carton, jus de pomme bio suisse, bières et limonades suisses (bouteilles en verre consignées et transport par train).

Au Théâtre :

- économie de l'électricité lors des pauses de répétition.

l'Equipe :

- les cinq employés se déplacent à vélo mécanique pour se rendre au travail
- utilisation du service de voitures partagées "Mobility".

Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes

Théâtre de l'Usine - Comparatif 2011-2014 : plan financier, budgets et comptes

	Budget convention 2011	Budget 2011	Réalisé 2011	Budget convention 2012	Budget 2012	Réalisé 2012	Budget convention 2013	Budget 2013	Réalisé 2013	Budget convention 2014	Budget 2014
Produits											
Recettes billetterie	34'000	41'100	41'274	34'000	34'200	32'420	34'000	34'500	29'428	34'000	29'000
Recettes bar	37'000	31'360	36'914	37'000	37'250	39'225	37'000	22'795	21'568	37'000	19'080
Subvention Ville de Genève	220'000	220'000	230'000	220'000	245'000	257'000	220'000	220'000	220'000	220'000	235'000
Subvention Canton de Genève	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Soutien Loterie Romande	70'000	50'000	35'000	70'000	40'000	110'000	70'000	40'000	50'000	70'000	20'000
Soutien Pro Helvetia	0	0	0	0	0	0	0	7'000	7'000	0	0
Subventions diverses	12'000	0	0	12'000	17'000	20'000	12'000	30'000	24'000	12'000	38'000
Total soutiens	402'000	370'000	365'000	402'000	402'000	487'000	402'000	397'000	401'000	402'000	393'000
Mise à disposition locaux - Ville de Genève	47'527	52'532	52'687	47'527	52'914	53'037	47'527	53'721	53'721	47'527	54'000
Mise à disposition colonnes Morris - Ville de Genève	800	532	532	800	1'100	1'064	800	798	798	800	1'000
Mise à disposition matériel - Ville de Genève	0	2'034	2'034	0	0	0	0	0	0	0	0
Total subventions en nature	48'327	55'098	55'253	48'327	54'014	54'101	48'327	54'519	54'519	48'327	55'000
Autres produits	800	6'190	17'774	800	3'200	14'008	800	2'990	6'220	800	3'000
	522'127	503'748	516'215	522'127	530'664	626'754	522'127	511'804	512'735	522'127	499'080
Charges											
Cachets et charges de production	190'000	163'263	188'965	190'000	169'561	143'064	190'000	166'125	163'905	190'000	139'843
Charges de personnel	170'000	189'240	195'753	170'000	200'226	234'182	170'000	186'795	200'098	170'000	209'475
Charges d'exploitation	48'850	37'380	39'656	48'850	49'280	136'238	48'850	39'388	39'181	48'850	35'661
Charges de promotion	54'800	63'657	52'441	54'800	57'763	46'663	54'800	53'470	43'709	54'800	59'078
Charges financières	150	150	198	150	200	52	150	200	85	150	200
Amortissements	0	2'112	1'246	0	0	1'577	0	1'246	1'246	0	334
Valorisation des subventions en nature - Ville de Genève	48'327	55'098	55'253	48'327	54'014	54'101	48'327	54'519	54'787	48'327	55'000
Imprévus et charges sur exercices antérieurs	10'000	0	0	10'000	0	150	10'000	0	0	10'000	4'446
	522'127	510'900	533'512	522'127	531'044	616'027	522'127	501'743	503'011	522'127	504'037
Résultat	0	-7'152	-17'297	0	-380	10'726	0	10'061	9'724	0	-4'957
Résultat cumulé			-17'297			-6'571			3'153		-1'804